



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

BIC

Question écrite n° 39993

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la reintegration des frais financiers concernant ceux supportés par une entreprise individuelle pendant sa première année d'activité. Dans le cadre d'une entreprise individuelle nouvelle, laquelle au sens fiscal n'a pu disposer de son bénéfice qu'au dernier jour de son premier exercice, il souhaiterait savoir s'il est ou non obligatoire de réintégrer dans le bénéfice fiscal une partie des frais financiers supportés par l'entreprise, dès lors qu'à la clôture de l'exercice le compte de l'exploitant présente un solde débiteur. Il lui demande donc son avis sur ce sujet ainsi que la réglementation prévue pour ce type de situation.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39993

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2089